

0851705S  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 76

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/03/2023

Réuni le : 30/03/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Prépa-apprentissage - Convention de formation inter-établissement :

Cette convention a pour objet de permettre à un élève en risque ou en situation de décrochage de sortir temporairement de l'établissement en intégrant, dans le cadre d'un P.A.F.I (Parcours Aménagé de Formation Initiale), un établissement scolaire, site d'accueil Prépa-apprentissage.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention de formation inter-établissement à chaque fois que cela sera nécessaire pour un élève.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0